



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_68-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 68

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

OBJET : Subvention Agence de l'Eau - Gestion des eaux pluviales de la Place du Petit marché - Phase 2

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de requalification phase 2 sont estimés à 1 361 124.78€HT et qu'il importe de rechercher toute source de financement, et rappelle que les demandes auprès de la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme seront complétés par des demandes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de subvention a été déposée pour les travaux de gestion des eaux pluviales en zone urbaine, de la phase 2.

Monsieur le Maire explique que cette subvention correspond aux travaux de requalification avec les entreprises Eurovia, Farcy et Trancart pour le quartier du Petit Marché et le parking de la Poste mais aussi aux travaux de démolitions des fondations de la Halle aux grains et du syndicat d'initiative.

Il précise que les travaux de gestion des eaux pluviales représentent une dépense prévisionnelle de 233 366.61. € HT, et les travaux de démolition des fondations représentent une dépense prévisionnelle de 25 583.56€ HT.

La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la gestion

des eaux pluviales, étant accordée sur un prix au m2 selon des caractéristiques bien particulières devrait s'élever à un montant non connu à ce jour. Un estimatif de l'aide est, donc, basé sur une aide à 40%.

Le plan de financement des travaux de gestion des eaux pluviales serait le suivant :

Coût total de l'opération : 258 950.17€ HT, soit 19.02% du projet de la phase 2.

Subvention AESN Gestion des eaux pluviales : 103 580.06€ (estimatif de 40%)

Subvention CC des Villes Sœurs : 34 236€

Subvention Région Hauts-de-France : 111 750.68€

Subvention Département de la Somme : 19 020€

Charge communale HT : 51 790.03

TVA : 51 790.03

Charge communale TTC : 103 580.06€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 103 580.06€, ainsi que son plan de financement ci-dessus pour la gestion des eaux pluviales de la Place du Petit Marché – Phase 2.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

